

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 MAI 2006 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille six et le **mercredi dix mai à 20 heures**,
le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence du maire,
Monsieur Georges RODET

Date de la convocation : **02 mai 2006**

Date d'affichage : **2 mai 2006**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève GUILLON - Yves FAVIER –
Françoise BILLOUD – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Gilles DONGUY –
Georges LAURENT – Ernest MARQUIS – Isabelle OVIQUE – Jean-Claude GONOD
Alexandre PROST - Christophe HUMBERT

Absents : : Joël CORNATON

Absents excusé Michèle DANANCIER - Isabelle OVIQUE

Pouvoir : Michèle DANANCIER donne pouvoir à Françoise BILLOUD
Isabelle OVIQUE donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2006 est approuvé à l'unanimité.

EMPLOI SAISONNIER

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux candidatures pour cet été : le conseil municipal décide de retenir la candidature de Mademoiselle MARGUIN, celle-ci a le permis de conduire et fait des études dans l'environnement.

Son contrat pourra débuter courant juillet si cette personne donne son accord lors de l'entretien avec le Maire ou un des adjoints.

CONTRAT C.E.C. (Contrat Emploi Consolidé)

Le Maire rappelle que Monsieur PHILEBRE DIT PILGUER Jean occupe un emploi dans le cadre d'un contrat emploi consolidé depuis le 1^{er} juillet 2002, que cette personne donne entière satisfaction et qu'il serait souhaitable de lui renouveler son contrat pour un an.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de renouveler le contrat emploi consolidé de PHILEBRE DIT PILGUER Jean
pour une durée déterminée de un an, à compter du 1^{er} juillet 2006,

SOLLICITE la participation de l'Etat fixée linéairement à 80 %,

AUTORISE le Maire à signer d'une part la convention C.E.C. entre l'Etat et la Commune, et,
d'autre part, l'avenant n°4 au contrat de travail entre la commune et
Monsieur PHILEBRE DIT PILGUER Jean .

AVANCEMENT DES TRAVAUX

LOCAL DES JACQUETS : Suite de la visite sur le chantier, le conseil municipal constate l'avancement des travaux.

BATIMENT BIBLIOTHEQUE : Suite à la publication adaptée, l'entreprise GIRAUD de VIRIAT a été retenue pour les travaux de réfection de la toiture pour un montant TTC de 20 111.40 euros et l'entreprise GROS Frères de SAINT ETIENNE DU BOIS pour la fourniture et pose de menuiserie pour un montant TTC de 23 950.62 euros..

ECOLE : Pour que le haut débit fonctionne, l'entreprise MARGUIN a repris les connexions des lignes.

STADE : L'entreprise doit effectuer les travaux dans l'été, mais un branchement provisoire pour utiliser l'eau chaude a été fait.

MUR DU CIMETIERE : Suite à la demande de subvention de la D.G.E., la D.D.E. est venue effectuer un contrôle et indique que ce mur sera classé.

PLACE DE LA MAIRIE : Une publication adaptée va être faite prochainement pour les travaux d'enduits et de marquage.

PLACE DU VILLAGE : L'entreprise BSR n'est toujours pas revenue finir les travaux. Un contact a été repris avec celle ci.

TABLE DU CONSEIL : Le verre de protection est commandé avec un décor.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) Vogue : Le Maire donne lecture du courrier du comité des fêtes pour le programme des deux jours de la vogue (20 et 21 mai), à savoir :

SAMEDI SOIR :

A partir de 21 h 30 : retraite aux flambeaux animée par la fanfare de ST NIZIER – CURCIAT, feu d'artifice et ensuite les musiciens donneront un mini concert
Vers 23 h. : bal populaire gratuit animé par SAM MERY.

DIMANCHE :

14 h : arrivée de la Flamme de Vie (par les donateurs de sang), départ du relais au stade jusqu'à la mairie et ensuite lâché de ballons

Vers 15 h : début des jeux inter associations

Vers 18 h : spectacle des enfants de l'Atelier de la Danse

2°) Frais fonctionnement école privée : La Commune étant pourvue d'école primaire avec garderie et cantine, elle n'est pas dans l'obligation de financer les frais pour les résidents inscrits dans les écoles privées de l'extérieur.

3°) Local poids public : Françoise BILLOUD présente les travaux qui seront à effectuer sur le bâtiment (réfections des peintures, pose de volets de décoration, et installation des bacs à fleurs autour de celui-ci.

Le conseil vote cette proposition avec 13 voix pour et 1 voix contre.

3°) Taxe professionnelle : Le Maire donne lecture de quelques montants des redevables pour l'année 2005.

4°) Assemblée générale Ain Aide Service : Geneviève GUILLON donne le compte rendu de la réunion ou il est noté une progression des services de 7.50 %, et qu'en dix ans les interventions ont doublé.

5°) Sentiers de randonnées : Geneviève GUILLON informe qu'une réunion aura lieu le 13 mai avec la communauté de communes du canton de Coligny. Une journée de formation sur le balisage, le cadastre est mise en place en vue de l'ouverture des sentiers.

6°) Comité de fleurissement : Françoise BILLOUD donne le compte-rendu de la réunion. La Commune se situe à la 23^{ème} place du département dans la catégorie « Agglomérations de 501 à 1000 habitants ». Les fleurs sont commandées et devraient être plantées à la fin mai.

7°) Visite du 20/04/2006 : Le Maire informe de la visite du député J.M. BERTRAND, du conseiller général J. BERNADAC. Ces derniers se sont rendus dans les locaux du relais d'assistante maternelle, du manoir de Marmont et des Meubles RODET. Le soir une réunion publique à la mairie de VILLEMOTIER a eu lieu.

8°) A Corps Dons : Yves FAVIER donne le compte rendu de la journée du 22 avril

9°) La concession de mine de sel d'une durée de cinquante ans a été accordée à l'entreprise SOLVAY

10°) Décès J.N. FROMONT : Le Maire informe le conseil qu'un avis de décès a été fait par la commune et relate en quelques lignes sa vie.

11°) Avis de naissance : Jules TOGNOLI, le 11/04/2006 au hameau des Jacquets.

12°) Matériel Pompiers : Le Maire rappelle le budget 2006 ou une somme de 1070 euros a été voté pour l'acquisition du matériel du le centre de secours de Béný.

Il donne lecture de la prévision de commande de matériel et d'équipement pour le centre de première intervention de BENY faite par le chef de corps pour l'année 2006, à savoir :

- * 1 paire de rangers cuir,
- * 2 pantalons kermel,
- * 2 vestes kermel,
- * 2 tee-shirt sapeur pompier,
- * 1 cagoule,,
- * 10 paires de gants cuir,
- * 1 support trois fonctions,
- * 1 tricoise,
- * 1 casque F1,
- * 8 lampes F1 de sécurité avec le support de lampe,
- * 1 ceinture de sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition du chef de corps pour l'année 2006,

SOLLICITE du SDIS une subvention au titre de l'année 2006.